challenge. create. care.

KNAUFINSULATION

AIDES FINANCIÈRES

TVA TAUX RÉDUIT DE 5,5 %

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La TVA à taux réduit de 5,5% est appliquée aux **travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de votre logement.** Seule la pose réalisée et facturée par un professionnel bénéficie du taux réduit à 5,5%.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

La TVA à taux réduit est destinée aux **locataires** et **occupants** à **titre gratuit**, aux **propriétaires** occupants ou **bailleurs**, aux syndicats de **copropriété** ou encore aux **sociétés civiles immobilières**.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

- Aucune démarche à faire.
- Le logement doit être achevé depuis plus de 2 ans.
- Il peut être occupé à titre de résidence principale ou secondaire.
- Le professionnel ayant réalisé les travaux vous appliquera directement cette TVA sur la facture.
- La TVA à taux réduit 5,5% est cumulable avec toutes les autres aides.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OUTILS COMPARATIFS EN SCANNANT CE QR CODE

www.knaufinsulation.fr